



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022/31/FIN/CCAS

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

OBJET : FINANCES

Exercice 2022 – Diminution subvention communale d'équilibre.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois d'octobre à 17 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Porto-Vecchio, régulièrement convoqué le dix-neuf octobre 2022, s'est réuni à la salle de réunion du COSEC de la Ville de Porto-Vecchio – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Vincent GAMBINI, Nathalie CASTELLI, Paule COLONNA CESARI, Anne TOMASI, Laetitia MANONNI, Jean LORENZONI, Don Pierre CORSI, Samad EL MOUSSAOUI.

Absents : Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI, Etienne CESARI, Natacha SANTUCCI, Jean-Toussaint MATTEI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI, nommé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire, Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2021 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 05 avril 2022 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice 2022 adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2021.

La subvention d'équilibre votée par le Conseil Municipal a été fixée à la somme de 521 897 €. Cette subvention va être réduite à la somme de 486 897 € après adoption de la décision modificative - tableau ci-dessous.

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	6474 – Participations Communes	521 897 €	- 35 000 €	486 897 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2022/08/FIN/CCAS du 05 avril 2022 relative à l'adoption du Budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 22/057/F du 11 avril 2022 relative à la subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale exercice 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la diminution de la subvention communale d'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Compte	BP 2022 (RAR + voté)	Proposition DM1	TOTAL
74 - Dotations et participations	6474 – Participations Communes	521 897 €	- 35 000 €	486 897 €
TOTAL MOUVEMENT			- 35 000 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.



La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	x

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,
Jean-Christophe ANGELINI

